

OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés à la bonne utilisation du défibrillateur cardiaque mis en place dans l'entreprise, en particulier dans le but d'aider le(s) SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) face à une victime en arrêt cardiorespiratoire.

PARTICIPANTS

Salariés intéressés d'une entreprise adhérente à l'AIST 21

PROGRAMME

- Coordination des différents acteurs : Qui fait quoi ? Responsabilités
- Proposition de définition d'un protocole adapté en présence d'une victime en arrêt cardio-respiratoire
- Rappel réglementaire : décret de mai 2007
- Le défibrillateur, c'est quoi ? Principes de fonctionnement
- Pratique d'utilisation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Défibrillateur de formation et mannequins

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Défibrillateur acheté et installé dans l'entreprise
- Au moins une personne déjà formée et validée SST dans l'entreprise
- Présence lors de la sensibilisation du/des SST formé(s)

DUREE DE LA FORMATION : 2 heures par groupe

LIEU : dans l'entreprise

TAILLE DES GROUPES : de 5 à 10 personnes par groupe

INTERVENANT : Formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

TARIF : 375 € HT (450 € TTC) / demi-journée. Cette prestation peut être incluse dans votre cotisation annuelle, n'hésitez pas à nous contacter

Informations et inscriptions : **03 80 74 46 47** - iprp@aist21.com - www.aist21.com